n° 252
28 septembre 2018

Pages 6333
à 6338

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).
Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS..... 6335

Délibération n° 2018-09-25-4 : Règlements des études..... 6335

ARRÊTÉS..... 6337

Arrêté n° 2018-402 du 18 septembre 2018 portant délégation de signature non financière à Monsieur Rémy Lucas..... 6337

Arrêté n° 2018-403 du 18 septembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) du 18 septembre 2018..... 6337

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2018-09-25-4 : Règlements des études

Séance du 25 septembre 2018

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE

Article 1

Les règlements des études, parties générales, des diplômes de licence et de master sont adoptés.

Article 2

Les règlements des études particuliers suivants sont adoptés :

> licence mention Droit
> licence mention Gestion
> licences mentions Histoire et Géographie et aménagement
> licence mention Langues étrangères appliquées
> licence mention Lettres
> semestre 1 des mentions de licence du domaine Sciences, technologie, santé
> licence mention Génie civil
> licence mention Informatique
> licence mention Mathématiques
> licence mention Physique, chimie
> licence mention Sciences de la Terre
> licence mention Sciences de la vie
> licence mention Sciences pour la santé
> licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique
> licence professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
> licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
> licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs
> licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique
> licence professionnelle Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation
> licence professionnelle Métiers de la gestion et de la protection de l'environnement
> licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction
> licence professionnelle Métiers de l'informatique : applications web
> licence professionnelle Optique professionnelle
> master mention Sciences pour l'environnement
> master mention Droit
> master mention Management et administration des entreprises

> masters mentions Marketing, vente, Tourisme, Système d'information
> master mention Histoire, parcours Direction de projets ou établissements culturels
> master mention Histoire, parcours e-Tourisme
> master mention Langues étrangères appliquées, parcours Direction de projets audiovisuels et numériques
> master mention Langues étrangères appliquées, parcours Langues, culture, affaires internationales – Amériques
> master mention Langues étrangères appliquées, parcours Langues, culture, affaires internationales – Asie-Pacifique
> master mention Management et commerce international
> master mention Biotechnologies
> master mention Génie civil
> master mention Informatique
> master mention Mathématiques et applications
> master mention Sciences et génie des matériaux
> masters mentions Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1er degré et 2nd degré
> cursus master ingénierie (CMI)
> DAEU
> classe préparatoire aux grandes écoles économique et commerciale

Article 3

Ces règlements des études sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage au sein des composantes.

Le président de l'université
Jean-Marc Ogier

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2018-402 du 18 septembre 2018 portant délégation de signature non financière à Monsieur Rémy Lucas

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'élection de Monsieur Rémy Lucas aux fonctions de directeur adjoint aux formations et à la pédagogie lors du conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines du 14 juin 2018,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Rémy Lucas, directeur adjoint aux formations et à la pédagogie de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, pour signer au nom du président de l'université :

> les relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
> les attestations de réussite,
> les conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
> les conventions de stage de tutorat,
> les attestations de présence,
> les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
> les décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
> les notifications des décisions de jury de validation d'études,
> les demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2016-329 du 26 avril 2016.

Article n 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 18 septembre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-403 du 18 septembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) du 18 septembre 2018

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-3,
Vu les statuts de l'université, notamment son article 3,

Vu les statuts de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, notamment son article 14,
Vu l'arrêté n° 2018-323 du 10 juillet 2018 portant organisation de l'élection du directeur et du codirecteur du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH),
Vu l'arrêté n° 2018-375 du 6 septembre 2018 portant recevabilité de la candidature pour l'élection du directeur du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et annulation de l'élection du codirecteur du département Lettres de la FLASH,
Vu l'arrêté n° 2018-379 du 7 septembre 2018 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2018-375 du 6 septembre 2018 portant recevabilité de la candidature pour l'élection du directeur du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et annulation de l'élection du codirecteur du département Lettres de la FLASH,
Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 18 septembre 2018,

ARRÊTE

Article 1 : Proclamation des résultats de l'élection du directeur du département Lettres de la FLASH

Après vérification du procès-verbal de dépouillement, le président de l'université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	6
Nombre de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5

A obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Annabel AUDUREAU-MOTTRON	5	1

En conséquence, Annabel AUDUREAU-MOTTRON est proclamée directrice du département Lettres de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'université La Rochelle.

Article 2 : Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services et le directeur de la FLASH, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 septembre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier